



Ventes – Barème à compter du 13/01/2021

Honoraires de transaction (hors cas particulier * - Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 30 000 €	4 083 €	4 900 €
de 30 001 € à 75 000 €	4 916 €	5 900 €
de 75 001 € à 100 000 €	6,66 %	8 %
de 100 001 € à 175 000 €	5,83 %	7 %
de 175 001 € à 275 000 €	5,41 %	6.5 %
de 275 001 € à 325 000 €	5 %	6 %
de 325 001 € et +	4,58 %	5.5 %

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Honoraires de rédaction d'actes : 590 euros TTC à la charge de l'acquéreur.

* **Cas particulier:** Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 01/01/2020

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 * :

APPARTEMENT				
	PART LOCATAIRE		PART BAILLEUR	
	Visites - Bail	Etat des lieux d'entrée	Visites - Bail	Etat des lieux d'entrée
de 0 à 40 m ²	6 € / m ²	3 € / m ²	6 € / m ²	3 € / m ²
de 41 m ² à 60 m ²	4 € / m ²	3 € / m ²	4 € / m ²	3 € / m ²
de 61 m ² à +	2,5 € / m ²	3 € / m ²	2,5 € / m ²	3 € / m ²

MAISON				
	PART LOCATAIRE		PART BAILLEUR	
	Visites - Bail	Etat des lieux d'entrée	Visites - Bail	Etat des lieux d'entrée
De 0 à 80 m ²	4 € / m ²	3 € / m ²	4 € / m ²	3 € / m ²
De 81 m ² à 99 m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²
De 100 m ² à 115 m ²	2,5 € / m ²	3 € / m ²	2,5 € / m ²	3 € / m ²
De 116 m ² à +	2,2 € / m ²	3 € / m ²	2,2 € / m ²	3 € / m ²

* Honoraires plafonnés à 1600 € TTC à partager par moitié entre bailleur et locataire

* Entremises-négociation : 75,00 € / remise au bailleur

Honoraires pour les baux professionnels et commerciaux :

12 % HT du loyer annuel, soit 14,40 % TTC à la charge du preneur

Prestations particulières – Barème à compter du 01/01/2020

Avenant modificatif au contrat de location : Forfait de 200 euros à partager par moitié entre bailleur et locataire
Etat des lieux de sortie facturé au bailleur en cas de non remise en location via l'agence: 3 € / m²

Gestion locative – Barème à compter du 13/01/2021

Honoraires de gestion :

6 % HT du loyer et charges encaissés, soit 7,20 % TTC à la charge du bailleur (frais de déplacements et de gestion courante inclus)

Garantie loyers impayés :

1,58 % HT du loyer et charges encaissés soit 1,9 % TTC à la charge du bailleur